

3. Les institutions soutiennent la croissance économique (synthèse du travail sur le dossier 3)

3.1. Que sont les institutions en économie ?

Douglas North définit les institutions comme « des contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines ». Les institutions sont donc des normes, des règles qui encadrent les comportements des agents économiques. Il distingue deux types de contraintes :

- les **contraintes formelles** comme les règles, les lois, les constitutions (ex : droit de la concurrence, code du commerce, code du travail) ;
- les **contraintes informelles** comme des normes de comportement, des conventions, des codes de conduite auto-imposés (poignée de main qui scelle un accord, marché des diamantaires à Anvers).

Les institutions favorisent la croissance économique puisqu'elles instaurent un cadre économique et politique relativement stable. Cela permet de **limiter les incertitudes** et par conséquent de stimuler l'**investissement** et la **recherche et développement** (R&D).

Les économistes (Dani Rodrick) distinguent différents types d'institutions :

- Institutions **créatrices** de marché (ex : brevets d'invention)
- Institutions de **réglementation** des marchés (ex : droit de la concurrence)
- Institutions de **régulation / stabilisation** des marchés (ex : BCE qui conduit la politique monétaire)
- Institutions de **légitimation** des marchés (ex : Sécurité sociale)

3.2. Les droits de propriété aux fondements de l'économie de marché

Les **droits de propriété** sont donc des institutions. Un droit de propriété est un droit qui confère à son détenteur la possibilité d'exploiter son bien (usus), d'en tirer profit (fructus) ou de le céder à un autre agent (abusus). Par exemple le propriétaire d'un bien immobilier peut l'habiter, le mettre en location ou le vendre. L'économie de marché repose sur l'existence de droits de propriété puisqu'un marché n'est autre qu'un système de transfert de droits de propriété entre vendeurs et acheteurs contre rémunération. La propriété privée stimule la croissance économique puisqu'elle **incite les agents à innover et à investir** (exemple des enclosures au XVI^e siècle en Angleterre).

3.3. Les institutions incitent à innover : l'exemple des brevets

Un brevet ou **brevet d'invention** est un titre de propriété sur une invention qui assure à son propriétaire une protection contre les imitations et lui réserve l'exclusivité.

Cette protection de l'invention limite donc les incertitudes et **incite les agents à investir dans la recherche et développement** (R&D). Tout particulièrement puisqu'elle leur garantit la possibilité de profiter d'un **monopole temporaire** (un monopole d'innovation) qui leur procurera des rentes de monopole. Celles-ci permettront d'amortir le coût de la recherche et de réaliser des profits. (En France INPI, 20 ans).

Les pouvoirs publics peuvent favoriser l'innovation de différentes façons : en finançant la recherche publique (CNRS, laboratoires universitaires), en subventionnant l'innovation (crédit d'impôt recherche) ou en augmentant le rendement de la recherche (brevets source de monopole temporaire).